



Travail à l'étranger - Quid sur la sécurité sociale

Par **sara179**, le **07/08/2015** à **12:46**

Bonjour,

Je suis actuellement une consultante en poste dans une société française basé a Paris. Afin de me rapprocher de mon conjoint, j'ai effectué une demande de télétravail à Dubaï.

Sachant que nous n'avons pas de filiale, ni de client à Dubaï.

Puis je faire l'objet d'un détachement à l'étranger (ma situation rentre t'elle dans ce cadre) ?

Si non, qu'en est il pour la sécurité sociale ?

Il n'existe pas de convention à ce sujet entre la France et Dubaï.

Puis je bénéficier de la couverture française et de ma mutuelle actuelle tout en étant à Dubaï.

Vous en remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **07/08/2015** à **13:18**

Bonjour,

Je pense qu'un détachement à l'Etranger est possible en conservant la couverture sociale française...

Par **sara179**, le **07/08/2015** à **14:15**

merci.

Ma société doit elle cotiser à une caisse spécifique ou continue t'elle sur sur sa caisse actuelle ?

Par **P.M.**, le **07/08/2015** à **15:44**

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **miyako**, le **10/08/2015** à **22:56**

bonsoir,

Pour que le détachement soit reconnu comme tel par la caisse de sécurité sociale de votre employeur actuel, il faut qu'il remplisse un formulaire spécifique de demande d'autorisation (3 ans maxi) . Le simple télétravail implique que vous ayez un permis de travail plus un visa de séjour de la part des Emirats Arabes Unis. Le conseiller commercial de l'ambassade des Emirats pourra conseiller votre employeur pour toutes les démarches administratives .

Pour la sécurité sociale, je vous conseille de prendre contact avec votre caisse et avec l'association des français à l'étranger.

Pour votre mutuelle si c'est la mutuelle obligatoire de votre entreprise, je ne pense pas que cela fonctionne. Surtout faites vous bien confirmer par écrit, de la part de votre mutuelle actuelle, qu'elle fonctionnera bien. L'employeur devra établir un contrat de détachement à durée déterminée dans lequel devront figurer votre couverture sociale (CPAM et mutuelle), les conditions d'hébergement, de salaires, de transport, de congés, les conditions de travail.

Arrivée à Dubai, il faudra vous inscrire au consulat de France.

Amicalement vôtre.

suji KENZO

Par **sara179**, le **11/08/2015** à **10:06**

Merci pour ces précisions